

□ IMMIGRATION — AUJOURD'HUI ET DEMAIN □

« **L**e Canada est une nation d'immigrants et de réfugiés » déclarait récemment dans une interview le ministre d'État à l'Immigration, M. Gerry Weiner, et il ajoutait : « notre politique continuera de refléter l'importance de ces derniers pour la croissance sociale et économique de notre pays. »

Parlant de la « grande tradition humanitaire » du Canada, M. Weiner a souligné que les mesures provisoires prises par le gouvernement en février 1987 afin de contrôler un flot soudain de demandeurs n'annoncent pas une régression.

« Au contraire, a-t-il dit, ces mesures ont été prises pour préserver l'intégrité de notre système de reconnaissance du statut des demandeurs et assurer le traitement efficace et humain des demandes des réfugiés et autres immigrants légitimes. »

Ces mesures visaient essentiellement à contrecarrer un flot sans précédent de demandeurs, survenu à la suite des mesures américaines visant à mettre un frein à l'immigration illégale. « Notre objectif était clair, a dit M. Weiner, et je crois que nous l'avons atteint : il nous fallait contrôler le flot des demandeurs, réduire les abus et protéger ceux qui ont vraiment besoin d'un asile. »

Le nombre des revendicateurs du statut de réfugié étant passé de 8 400 en 1985 à 18 000 en 1986 — il était déjà de 6 000 au cours des six premières semaines de 1987 —, le gouvernement a remplacé sa politique universelle de non-renvoi par un examen individuel des cas. À cet égard, il a reçu du gouvernement américain l'assurance que les demandeurs auraient la permission de rester aux États-Unis pendant le traitement de leur cas.

Afin de réduire le nombre des revendications présentées lors d'une escale, on a mis en place une autre mesure de contrôle exigeant de tout visiteur un visa de transit. En outre, il a été décidé que les programmes spéciaux concernant l'Iran, le Liban, le Salvador, le Guatemala et le Sri Lanka ne s'appliqueraient qu'en dehors du Canada. Les res-

tion entre le statut de réfugié et celui d'immigrant. » Il a ajouté que les réformes à long terme actuellement étudiées par le Cabinet souligneront l'engagement que le gouvernement a pris de mettre en place des procédures plus équitables et plus rationnelles nécessaires en période d'expansion contrôlée des niveaux d'immigration.

Les chiffres globaux pour 1987 devraient s'accroître de 10 000 pour passer à 125 000, reflétant ainsi le besoin qu'a le Canada de l'esprit d'entreprise et du dynamisme des immigrants. Dans le cadre de cette politique, le ministre d'État a déclaré que « la sensibilité à l'égard des réfugiés sera non seulement maintenue mais renforcée. » Il prévoit que 17 000 réfugiés de bonne foi seront acceptés en 1987, dont 12 000 parrainés par le gouvernement.

M. Weiner a souligné l'importance de la consultation pour établir ces niveaux. L'an dernier, plus de 600 organisations œuvrant en faveur des immigrants ont été consultées de même que les gouvernements provinciaux et territoriaux et les ministères fédéraux concernés par les questions d'immigration comme celui des Affaires extérieures.

Le Canada continuera en outre de travailler en étroite collaboration avec des organismes internationaux de secours en faveur des réfugiés tels que le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et la Croix-rouge et de contribuer de façon substantielle à leurs travaux.

« Outre de réagir avec prudence et humanité à des situations précises, il est essentiel que le Canada envisage l'immigration dans le contexte plus large des mouvements globaux et à long terme de populations et de ses propres besoins démographiques » a déclaré M. Weiner. Dans cette perspec-

« Le Canada est une nation d'immigrants et de réfugiés » . . . « notre politique continuera de refléter l'importance de ces derniers pour la croissance sociale et économique de notre pays. »

M. Gerry Weiner
ministre d'État à l'Immigration

sortissants de ces pays désireux de présenter une demande de statut de réfugié peuvent le faire dans tout service d'immigration du Canada à l'étranger.

M. Weiner a indiqué en outre qu'à son avis, ces mesures temporaires « ont réduit les possibilités de chaos et permis d'éclaircir, au bénéfice tant des Canadiens que des demandeurs, la distinc-